

L'afro-communautarisme en miroir avec le communautarisme nord-américain

Qu'est-ce que l'afro-communautarisme ? En quoi diffère-t-il du mouvement communautarien nord-américain ? Quelles sont ses contributions théoriques à la pensée politique ?

L'afro-communautarisme est une théorie critique qui examine les relations entre individu et communauté dans une perspective politique ancrée dans les traditions africaines. Pourquoi cette approche occupe-t-elle une place centrale dans la philosophie politique africaine ? Pendant que les pays africains adoptent progressivement la démocratie libérale, la question des rapports entre individu et communauté devient un enjeu fondamental dans la compréhension de la modernité en Afrique. Si bien que pour les philosophes politiques du continent africain, si l'on veut prendre au sérieux la liberté individuelle, il convient de repenser entièrement la question du communautarisme en Afrique.

Objectif du cours

- ▶ *Le cours d'aujourd'hui vise un double objectif : révéler les enjeux politiques de l'afro-communautarisme et démontrer que le communautarisme n'a pas pour lieu naturel le continent africain. Pour en est-il ainsi ? Parce que : plusieurs penseurs occidentaux contemporains, notamment nord-américains, ont développé une théorie communautarienne en philosophie politique. C'est le cas des philosophes américains Michael Sandel, Michael Walzer et du Canadien Charles Taylor, qui constituent les figures de proue de la pensée politique communautarienne occidentale.*
- ▶ *Ces grandes figures du mouvement communautarien en philosophie politique ont construit leur réflexion en opposition à la théorie politique libérale qui présente très souvent l'individu comme un héros solitaire, consommateur de droits individuels et déconnecté de sa communauté d'appartenance. Ainsi, contre cette vision du sujet politique caractéristique du libéralisme politique, les communautarisons vont tenter de restaurer l'horizon du commun et d'une finalité politique partagée, éléments que le libéralisme politique ne garantit pas forcément.*
- ▶ *Il convient alors de souligner que cette approche rejoint à bien des égards une partie importante de la philosophie politique africaine qui examine le rôle central de la communauté dans l'élaboration d'un projet politique digne de ce nom.*

Sommaire

- ▶ *I. Le communautarisme nord-américain : contre le libéralisme*
- ▶ *politique de John Rawls*
- ▶ *1) Un point sur la pensée de Rawls*
- ▶ *2) Focus sur la pensée communautarienne Charles Taylor et de Michael Sandel*
- ▶ *II. L'afro-communautarisme en question*
- ▶ *1. L'afro-communautarisme et ses tenants*
- ▶ *2. Arguments et présupposés*
- ▶ *3. Quelques limites de l'afro-communautarisme*

I. Le communautarisme nord-américain : contre le libéralisme politique de John Rawls

1) Un point sur la pensée de Rawls

- ▶ La théorie communautarienne s'articule autour de trois figures principales : Michael Sandel, Charles Taylor et Michael Walzer. Ces penseurs rejettent unanimement les théories normatives libérales, notamment celle de John Rawls, philosophe américain dont l'ouvrage *La théorie de la justice* (1971) demeure le livre de philosophie politique le plus lu du XXe siècle. Rawls a également publié *Justice et démocratie* (1978) et *Libéralisme politique* (1993).
- ▶ Sa philosophie prône un libéralisme politique¹ qui défend la neutralité étatique face aux divergences sur les conceptions du bien vivre en société. Cette doctrine politique repose sur des sujets de droit désincarnés et autonomes les uns par rapport aux autres. La ligne théorique libérale à laquelle appartient Rawls conçoit la société comme une somme d'individus (totalité additive) qui contractent et s'entendent sur des principes qui régissent la coopération sociale (société future)

La neutralité de l'État dans le libéralisme politique rawlsien:

Face à ce que Rawls nomme « le fait du pluralisme raisonnable », c'est-à-dire le fait de la coexistence de différentes conceptions du bien fondamentalement opposées dans une société, y compris dans une société juste - l'État doit adopter une position neutre. Autrement dit, devant les divergences sur la façon dont les individus perçoivent les valeurs et les vertus, le libéralisme doit rester impartial et éviter de privilégier une conception du bien plutôt qu'une autre. Dans nos sociétés politiques, il y a en principe des croyants, des athées, des agnostiques, etc., qui expriment chacune une communauté de valeurs, et incarne une conception de la vie bonne ; ce faisant, pour être juste, l'institution politique doit être parfaitement neutre. Cette neutralité vise clairement à éviter deux écueils : l'autoritarisme (État autoritaire qui porte atteinte aux libertés individuelles) et le sectarisme (privilégier un groupe avec sa conception du bien). D'un côté, le libéralisme refuse l'autoritarisme en préservant les libertés fondamentales (liberté d'expression, liberté de conscience et liberté de culte). De l'autre, il évite le sectarisme en s'abstenant de favoriser une vision du bien au détriment des autres. Voilà le cœur de l'argument du libéralisme politique rawlsien : l'État doit s'abstenir de juger la manière dont les citoyens mènent leur existence et se limiter à offrir un cadre impartial permettant à chacun d'exercer ses choix librement (cadre laïque).

Souveraineté de l'individu et prépondérance de l'autonomie de la personne chez Rawls

Le libéralisme politique rawlsien prône la souveraineté individuelle et place le sujet avant les objectifs communautaires. Cette approche considère que l'individu libéral peut choisir librement ses objectifs et ses valeurs, sans se soucier d'impératifs supérieurs.

Rappelons quelques éléments : la théorie déontologique (les droits sont absolus) rawlsienne s'appuie sur la position originelle. Elle relève d'une construction théorique qui fonde la théorie normative de la justice et s'inspire des théories du contrat social de Hobbes, Locke et Rousseau. Dans son édifice théorique, Rawls part d'un état de nature où des individus, placés sous un voile d'ignorance et détachés de tout contexte spécifique, sélectionnent les principes de justice destinés à régir la société future.

Quels sont ces principes de justice qui seront dégagés ? Le premier établit une liberté égale et maximale pour tous (liberté d'expression, de réunion, de pensée, de conscience, droit de vote et d'éligibilité, etc.).

Le second instaure l'égalité des chances, garantissant un accès équitable aux positions sociales et aux privilèges associés. Il assure des perspectives de vie égales dans tous les domaines sociaux, quelle que soit l'origine sociale des individus. Ce principe s'articule avec le principe « de différence », qui justifie les inégalités économiques et sociales uniquement si elles profitent aux plus défavorisés. Ainsi, le libéralisme de Rawls porte une vision individualiste de la société que les communautariens considèrent comme rétive à la construction d'objectifs politiques partagés.

2. Focus sur la pensée communautarienne Charles Taylor et de Michael Sandel

Sans doute, le libéralisme se distingue par son rejet catégorique du perfectionnisme. Par ce terme, il faut entendre le fait qu'un État promeut une vision publique de la vie bonne et tente de rendre les citoyens "meilleurs" selon cette vision. Le libéralisme refuse que la société s'assigne une conception de la vie bonne ou un modèle d'excellence comme objectif. Il défend l'individualisme caractérisé par : 1/ un principe de vie sociale axé sur le bien-être et l'amélioration de la vie individuelle ; 2/ une organisation sociale où la communauté doit justifier toute interférence avec les préférences, désirs et droits individuels ; 3/ une justification d'actions fondée sur les préférences individuelles

Face à cette posture théorique, Charles Taylor dans *Le malaise de la modernité* et Michael Sandel dans *Le libéralisme et les limites de la justice* développent une théorie communautarienne aux présupposés et arguments suivants : Taylor soutient que la promotion de la société libérale individualiste provoque le rétrécissement de la vie sociale et pousse chaque citoyen à se replier dans sa sphère privée. Contrairement au communautarisme, cet individualisme exacerbe l'illusion d'un soi sans attache, guidé uniquement par ses intérêts personnels.

Charles
Taylor

Le malaise de la modernité

HUMANITÉS

cerf

Pour Sandel, la liberté promue par le libéralisme s'accompagne de passivité, d'apathie, de déliaison sociale et de désintérêt politique. Elle renforce ainsi l'individualisme dans les sociétés libérales. De plus, le caractère émancipateur du libéralisme face aux autorités et traditions est en partie discutable : sa volonté de dénoncer toute imposition de valeurs au nom du pluralisme moral renforce l'apathie politique et appauvrit le débat public.

Cette critique morale du libéralisme cache une critique politique : d'un côté, la rhétorique libérale conduit à l'atomisation des citoyens et de l'autre, à la destruction des identités par la neutralité étatique. Une telle société saperait les bases de sa propre légitimité et serait incapable de mettre en œuvre l'idéal d'égalité qu'elle promet, car « la justification des droits repose sur la valeur morale des finalités au service desquelles ils sont mis » (p.15). Sandel considère donc que le libéralisme politique ne prend pas la communauté au sérieux. Ce point est capital. Si Rawls critiquait l'utilitarisme (John Stuart Mill, Jérémy Bentham, Peter Singer, etc.) en affirmant qu'il ne prenait pas l'individu au sérieux, les communautariens retournent cette critique contre Rawls : à leurs yeux, Rawls ne prend pas au sérieux le fait que nous sommes des individus ancrés dans des communautés d'appartenance avec des allégeances à des milieux sociaux, culturels et politiques qui nous définissent.

Michael Sandel

LE
LIBÉRALISME
ET LES
LIMITES
DE LA
JUSTICE



LA CULTURE DES IDÉES

SEUIL

Sandel s'insurge également contre le sujet libéral, qu'il qualifie de « moi désencombré », sans ancrage social et culturel, distinct de ses buts et de ses attributs contingents. Il rejette le moi abstrait et désincarné que promeut le libéralisme rawlsien, c'est-à-dire ce sujet autonome et souverain, capable de choisir ses fins et les valeurs qui orientent son existence. Sandel considère que l'individu libéral s'apparente à un héros solitaire qui s'estime capable de créer souverainement ses fins. Il serait animé par un fantasme d'autodétermination, comme s'il pouvait se créer *ex nihilo*.

Or selon Sandel et Taylor, l'individualisme au cœur de la théorie politique libérale abolit les horizons de signification qui donnent sens à nos sociétés. Le mouvement communautarien estime que l'extension du champ de la liberté individuelle appauvrit la vie sociale, fait perdre les valeurs communes et fragmente la société. Face à cette situation, les communautariens nous invitent à réinvestir l'espace public pour lutter contre l'apathie et l'inhibition de la faculté d'agir collectivement, et surtout à prendre la notion de communauté plus au sérieux.

II. L'afro-communautarisme en question

1. L'afro-communautarisme et ses tenants

L'afro-communautarisme partage de nombreux points communs avec le communautarisme développé par les philosophes politiques nord-américains. Dans ces deux approches, la communauté tient une place centrale et l'individu ne peut jamais être envisagé de façon isolée. Ces deux formes de communautarisme conçoivent l'individu comme un être fondamentalement communautaire, enraciné dans un réseau de relations sociales interdépendantes. Elles s'opposent ainsi directement à l'individualisme.

Toutefois, l'afro-communautarisme se distingue du communautarisme euro-américain par son caractère de théorie politique largement revendiquée. Il définit ce que devrait être une société communautaire, les aspirations particulières attendues de ses membres et l'équilibre entre les libertés individuelles et le bien collectif. Ce système de pensée protège l'individu par la solidarité communautaire tout en imposant à chaque personne des obligations réciproques pour l'intérêt de la communauté. La relation entre l'individu et la communauté reste dynamique, comme l'équilibre entre droits individuels et devoirs envers le groupe.

Le philosophe kényan John Mbiti a résumé l'essence de l'afro-communautarisme dans cette formule : « Je suis, parce que nous sommes ; et puisque nous sommes, donc je suis » (*African Religion and Philosophy*, 1970, p.141). Cette philosophie propose une conception de la personne et un modèle de société politique centrés sur l'épanouissement de cette dernière.

Quelques tenants de l'afro-communautarisme

John Mbiti (1931-2019), dans *African Religion and Philosophy*, (1970)

Ifeanyi Menkiti (1940-2019) dans *The palgrave Handbook of African Philosophy* (2017) et dans *Companion to African Philosophy* (2004)

Kwame Gyekye (1939-2019) dans *Tradition and Modernity* (1997), *An Essay on African Philosophical Thought* (1987) et *African Cultural Values* (1996)

2. Arguments et présupposés

Les penseurs de l'afro-communautarisme associent spontanément le concept de personne à une vision politique particulière. Ils mettent l'accent sur le caractère évolutif de la personne, qui se transforme continuellement à travers les relations et les échanges culturels et épistémiques. Cette approche afro-communautaire considère « la priorité ontologique de la communauté » comme un fait établi. La communauté, entendue comme le résultat et le cadre d'une « vie partagée », existe déjà ; elle est naturelle.

L'afro-communautarisme s'appuie sur la conviction qu'un altruisme pratique constitue une vertu socio-politique fondamentale. Il valorise et promeut le partage avec autrui comme dimension essentielle de l'existence humaine. Ce communautarisme africain oriente la pratique quotidienne vers la création d'un monde humain où la convergence l'emporte sur les divergences. Ainsi, selon Kwasi Wiredu, à partir de cette perspective, « les individus pourront réaliser leurs intérêts, conçus comme intrinsèquement liés aux intérêts des autres membres de la société ».

Sur le plan politique, cette pensée affirme qu'aucune société juste ne peut naître sans l'engagement de chacun de ses membres. De même, aucune société ne peut offrir à ses membres sécurité et conditions de vie dignes si chacun refuse de contribuer selon les exigences sociales. L'afro-communautarisme propose donc une théorie des devoirs et obligations équivalents à la théorie des droits individuels (sans hiérarchie).

Cette théorie politique des devoirs découle de la vulnérabilité et de la dépendance humaines - cette condition objective de besoin qui caractérise l'humanité.

Dans l'optique afro-communautariste, si les structures de base ou la société ne satisfont pas les besoins humains fondamentaux, c'est la capacité de l'être humain à s'épanouir pleinement qui se trouve compromise. La politique des devoirs doit donc concevoir les conditions sociales nécessaires au développement et à la préservation de l'action humaine. La société politique et ses membres ont l'obligation de créer un environnement favorable au développement et au maintien de l'action humaine.

D'après Kwame Gyekye, ces considérations placent la notion de devoir au premier plan de la vie communautaire. Les devoirs passent avant les droits, car leur légitimité ne découle pas des droits eux-mêmes, mais des besoins individuels (matériels et immatériels) que la communauté doit combler.

Dans la même logique, l'approche de Menkiti place les droits individuels au second plan, derrière les devoirs qui tirent leur autorité des besoins et de leur rôle central dans l'identité personnelle. Gyekye, Wiredu et Menkiti convergent sur un point : l'individu ne peut se réaliser ni s'épanouir pleinement qu'au sein d'une communauté où règne un engagement mutuel pour bâtir une société qui favorise l'épanouissement de tous. Nous sommes des êtres interdépendants dont la personnalité se forge à travers nos interactions.

Corrélativement, Kwasi Wiredu développe un communautarisme cosmopolite qui s'applique parfaitement aux défis moraux actuels de l'immigration et de la xénophobie. Sa théorie communautariste des devoirs liés aux besoins montre que les besoins peuvent créer des obligations même sans relations proches et bienveillantes. Il nous amène à réfléchir sur la réaction d'une communauté face à un étranger. Supposons que cet étranger ne fasse partie ni des réseaux d'entraide familiaux, ni de la communauté nationale au sens strict.

Pour Wiredu, les mêmes obligations qui s'appliquent à la famille et aux proches doivent s'étendre aux étrangers. Il affirme que « Le sens de la solidarité humaine dont nous avons parlé fonctionne particulièrement à l'avantage des étrangers, qui [...] méritent doublement la sympathie ; en raison, premièrement, de leur humanité commune et, deuxièmement, de leur vulnérabilité en tant qu'individus coupés pour le moment, en tout cas, des soutiens émotionnels et matériels de leur environnement de parenté. » Wiredu rejoint l'idée stoïcienne de communauté humaine universelle qui justifie l'impératif de faire communauté, tout en y ajoutant la dimension de vulnérabilité.

3. Quelques limites de l'afro-communautarisme

La défense du communautarisme en général et de l'afro-communautarisme en particulier n'est pas incompatible avec la reconnaissance des êtres humains comme individus. Même le communautarisme africain le plus radical de John Mbiti reconnaît d'abord l'individualité des membres qui composent la communauté. Il se méfie toutefois du libéralisme excessif et de la vision moderne de l'individu souverain, détenteur de droits antérieurs et extérieurs à la communauté. Il propose plutôt une conception de l'individu fondamentalement sociale et pleinement intégrée dans sa communauté d'appartenance.

Cette approche présente cependant des limites. En privilégiant constamment la primauté et la supériorité de la communauté, elle reconnaît à peine la subjectivité individuelle et défend encore moins ses implications dans les rapports socio-politiques. Au fond, l'individu n'est reconnu dans sa singularité qu'à condition que ses préférences et ses intérêts ne s'opposent pas à ceux de la communauté.

Il faut dès lors éviter de tomber dans l'écueil inverse : refuser de concevoir la communauté politique comme un simple agrégat d'individus ne doit pas conduire à une vision trop organique de la communauté qui étoufferait l'individu et ses aspirations personnelles.